

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

ABSENTS : Anne IZABELLE

PROCURATIONS : Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle acceptées.

Date de la convocation : 21 mars 2025

DELIBERATION N°2025/02

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Commune de REVEL
Budget 2025

BÉRATION N°2025/2 DU 25/03/2025

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Coralie BOURDELAIN
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	552804,66		129099,41	RAR Dépenses	-142 091,00	539 813,07
				142 091,00		
				0,00		
FONCTIONNEMENT			258133,95			258 133,95

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024		258 133,95
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =		258 133,95
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =		250 733,95
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =		7 400,00
Total affecté au c/ 1068 =		250 733,95

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2025

Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001 =	681 904,07
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2025, ligne R002 =	7 400,00
Restes à réaliser en dépenses =	142 091,00
Restes à réaliser en recettes =	0,00
Recette au C/1068 =	250 733,95

Fait à Revel
Le 25 mars 2025

Coralie Bourdelain, Maire
Coralie Bourdelain
Patrick HERVE, secrétaire de séance
Patrick Herve
Cachet et signature

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213803349-20250325-DEL_20250325_2-BF

Nombre de membres en exercice :	15
Présents :	14
Suffrages exprimés :	14
Abs :	1
Pour :	14
Contre :	-
Date de la convocation :	21-mars-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le